AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

DIVISION DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 4 septembre 2007

N/Réf. : Dép- Lyon-N° 01031-2007
J:\DIN\A_INSTALLATIONS\Sites_LU\Ionisos-Dagneux\Inspections\2007\LS 04-09-07.doc
Affaire suivie par : Jean-Louis Saulze
Tél. : 04.37.91.43.86
Fax : 04.37.91.28.04
Mel : Jean-louis.saulze@asn.fr

Monsieur le directeur de
IONISOS
Z.I. Les Chartinières
01120 DAGNEUX

Objet : Inspection de *IONISOS Dagneux (INB n°68)*
Identifiant de l'inspection : *INS-2007-IONDAG-0002*
Thème : t*ravaux maintenance*

Réf. : 1/ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006.

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection de votre établissement de Dagneux le 24 août 2007 sur le thème "travaux maintenance".

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 24 août 2007 avait pour objet la vérification exhaustive des contrôles des fonctions de sûreté du nouvel automate principal après sa mise en place sur le site de Dagneux. A l'issue de cette vérification, l'inspecteur a assisté au rechargement des sources précédant la remise en exploitation.

L'inspecteur a examiné chacune des fiches de contrôle des activités concernées par la qualité (ACQ) relatives aux éléments importants pour la sûreté (EIS) concernés par le remplacement de l'automate principal. Ces fiches, qui rendent compte du contrôle exhaustif de chacune des fonctions de sûreté de cet automate, n'ont appelé aucune demande d'action corrective de la part de l'inspecteur. Il en est de même des opérations de rechargement qui ont été réalisées dans des conditions satisfaisantes.

Il n'a été relevé aucun constat notable lors de cette inspection qui s'est avérée satisfaisante.

A. Demandes d'actions correctives

Les fiches de contrôle des activités concernées par la qualité (ACQ) étaient regroupées en un ensemble constitué à l'occasion des contrôles de sûreté après changement de l'automate. Cependant, de cet ensemble, étaient exclues les fiches concernant des contrôles périodiques dus au titre des essais périodiques, mais réalisés pour l'occasion, fiches regroupées par ailleurs. Il serait souhaitable de constituer un ensemble unique des fiches rendant compte des contrôles réalisés au titre de la sûreté suivant la mise en place du nouvel automate principal.

1. **Je vous demande de constituer un ensemble unique des fiches rendant compte des contrôles effectués au titre de la sûreté après la mise en place de l'automate principal.**

B. Compléments d'information

Néant

C. Observations

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf avis contraire.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
L'adjoint au chef de la division de Lyon

Marc CHAMPION

Copies internes :

- ASN/DRD/A. Pichonneau
- ASN division de Lyon/M. le délégué territorial
- ASN division de Lyon/R. Rivoire

Copies externes :

- Préfecture de l'Ain
- IRSN/DSU/SSL